

BASCULEMENT 3

ÉTAT DES LIEUX AU 7 OCTOBRE 2014

Ce 7 octobre, le président du Comité de direction a rencontré les organisations syndicales représentatives au sujet du déroulement du basculement 3 (Comité de suivi).

Les organisations syndicales avaient sollicité cette réunion pour 2 raisons :

1. Le protocole n'est pas appliqué de manière correcte par l'outil basculement ;
2. Les mesures sociales d'accompagnement ne sont toujours pas concrétisées.

Le président a rappelé les avancées concédées par l'autorité depuis le début des opérations et a réaffirmé sa volonté de travailler de manière transparente.

Si nous ne pouvons ignorer les avancées obtenues, nous devons toutefois déplorer après analyse des résultats, que l'autorité ne respecte pas les engagements qu'elle a pris dans le protocole.

Le président estime que notre contestation est légitime et **une nouvelle réunion était programmée ce 14 octobre** mais vient d'être reportée.

En ce qui concerne la transparence, elle a montré ses limites : l'autorité refuse toujours de transmettre certaines données aux membres du personnel...

De nouvelles propositions ont été envisagées :

Si une personne a été affectée par un administrateur général à une résidence qui a été demandée par une personne qui a une plus grande ancienneté et ne l'a pas obtenue, l'autorité va procéder à une correction ;

Un ensemble de mutations sera lancé en janvier et ce même avant l'opérationnalisation du basculement 3. Toutes les places encore

disponibles seraient ouvertes, ce qui permettrait à certains membres du personnel d'adapter leur choix.

L'autorité garantirait la possibilité d'obtenir 1 jour de télétravail par semaine pour tous les agents voyant leur temps de parcours augmenter d'1 heure par jour, ou si le temps total de trajet aller-retour dépasse les 3 heures.

Pour ce qui est des **membres du personnel contractuel**, aucune nouvelle date n'a été avancée, mais il est clair que l'autorité veut ouvrir l'outil le plus rapidement possible.

Pour les agents de l'Administration de la documentation patrimoniale, à l'issue de cette réunion, le timing du basculement 3bis nous a été présenté. L'ordre de service devrait être publié le 16 octobre et fera l'objet d'un Info spécial.

Lors de la réunion du 14 octobre, la CGSP continuera de revendiquer l'application correcte du protocole et la concrétisation rapide de mesures sociales d'accompagnement.

IMPORTANT !

MUTATIONS TEMPORAIRES

NOUVELLES DIRECTIVES

Pour les personnes dont le résultat du **basculement 3** leur posait problème au niveau social ou médical, il a été conseillé de faire une demande de mutation temporaire.

Alors que l'autorité avait décidé que les demandes de mutations temporaires étaient prématurées lorsqu'elles étaient introduites plus de 3 mois avant la date d'exécution du basculement 3, elle vient de prendre de nouvelles directives : dorénavant elle statue sur la **demande mais la décision si favorable ne sera exécutée qu'au moment du « basculement 3 »**.

DOCUMENTATION PATRIMONIALE

RÉUNION INFORMELLE AU SUJET DE LA RÉGIONALISATION ET DU BASCULEMENT 3

Ce 7 octobre, lors d'une réunion informelle, le management de la Documentation patrimoniale nous a remis une note qui décrit ses projets pour cette administration générale et nous a informés de l'état d'avancement de différents dossiers.

Ils ont d'abord fait le point sur la régionalisation (des Comités d'acquisition et pour la Flandre du personnel de l'enregistrement) et expliqué leurs nouveaux plans de mise en œuvre du basculement 3.

Ces deux dossiers sont liés.

RÉGIONALISATION

Les Comités d'acquisition

Les travaux au sein du SPF Finances sont terminés. Cela signifie que la « Cellule fédérale » (composée de 27 fonctionnaires) sera complète au 1/01/2015. Ceci s'est fait par le biais d'une postulation. Les 193 membres du personnel restant seront transférés en même temps que l'intégralité des Comités d'acquisition dans une des trois Régions (Bruxelles, Wallonie, Flandre).

Ces collègues n'ont pas le choix !

Dans un précédent numéro de l'INFO FINANCES CGSP, nous vous avons déjà donné un aperçu de ce à quoi ces collègues peuvent s'attendre en passant à la Région flamande.

Pour plus d'informations, vous pouvez toujours contacter votre délégué(e) CGSP.

Enregistrement

Nous vous avons déjà largement parlé des raisons de cette régionalisation et de la manière dont cela se passerait au niveau du travail dans nos éditions précédentes.

La Région flamande a demandé le transfert au 1/1/2015 du personnel qui s'occupe de de l'enregistrement, des droits de successions et des donations au sein SPF Finances.

Dans la pratique cela concerne 403 membres du personnel (108 niveaux A, 103 niveaux B, 146 niveaux C et 46 niveaux D). Pour trouver autant de volontaires, le SPF Finances a dû faire deux appels à candidatures. Au total 329 collègues ont été volontaires pour aller à la Région. Ce qui veut dire qu'il en manque encore 74. De ces 74, ils veulent soustraire 5 niveaux D. (Cela fait encore 69 trop peu).

« Rosetta »

Pour pallier ce manque sans avoir à procéder à des transferts d'office, le SPF Finances a décidé d'engager 74 « Rosetta » (conventions de premier emploi pour des jeunes de moins de 26 ans). Le SPF avait déjà trouvé 69 jeunes à qui ils avaient garanti d'être transférés à la Région flamande mais malheureusement, la longueur des négociations gouvernementales a tout fichu par terre.

Gel des recrutements

Pour éviter les dérapages budgétaires, le Gouvernement en affaires courantes a décidé mi-septembre de stopper tous les recrutements. L'autorité du SPF Finances a demandé une dérogation à cet arrêt des recrutements et l'inspection des Finances a donné un avis positif mais... à la condition que le ministre du Budget donne son accord. Celui-ci a refusé.

Le recrutement de « Rosetta » est donc (provisoirement) tombé à l'eau.

Trois possibilités

Que faire ? Le SPF Finances est face à 3 options.

Soit, il transfère les 329 volontaires au Gouvernement flamand mais ...il doit également transférer les budgets pour les 74 agents manquants, ce qui aura un impact négatif sur les futurs plans de personnel (moins de recrutements donc).

Soit le SPF table sur une levée rapide du gel des recrutements par le nouveau Gouvernement et procède à l'engagement des 69 « Rosetta ». La question est de savoir si cela pourra se faire dans un délai raisonnable.

Ou alors, il désigne d'office 69 « volontaires », ce qui ne se fera pas sous les applaudissements.

Tour supplémentaire

Il existe encore une quatrième possibilité. Une première postulation a été organisée dans le cadre du Basculement 3. Elle se basait sur une « Photo To Be » avec pour certains niveaux un nombre potentiel de résidences administratives. Une partie des agents a alors, sur base de cette photo, choisi de rester au SPF Finances dans une résidence administrative déterminée. Entretemps, le basculement 3 de l'administration de la Documentation patrimoniale a été annulé « parce que les services allaient être complètement désorganisés ».

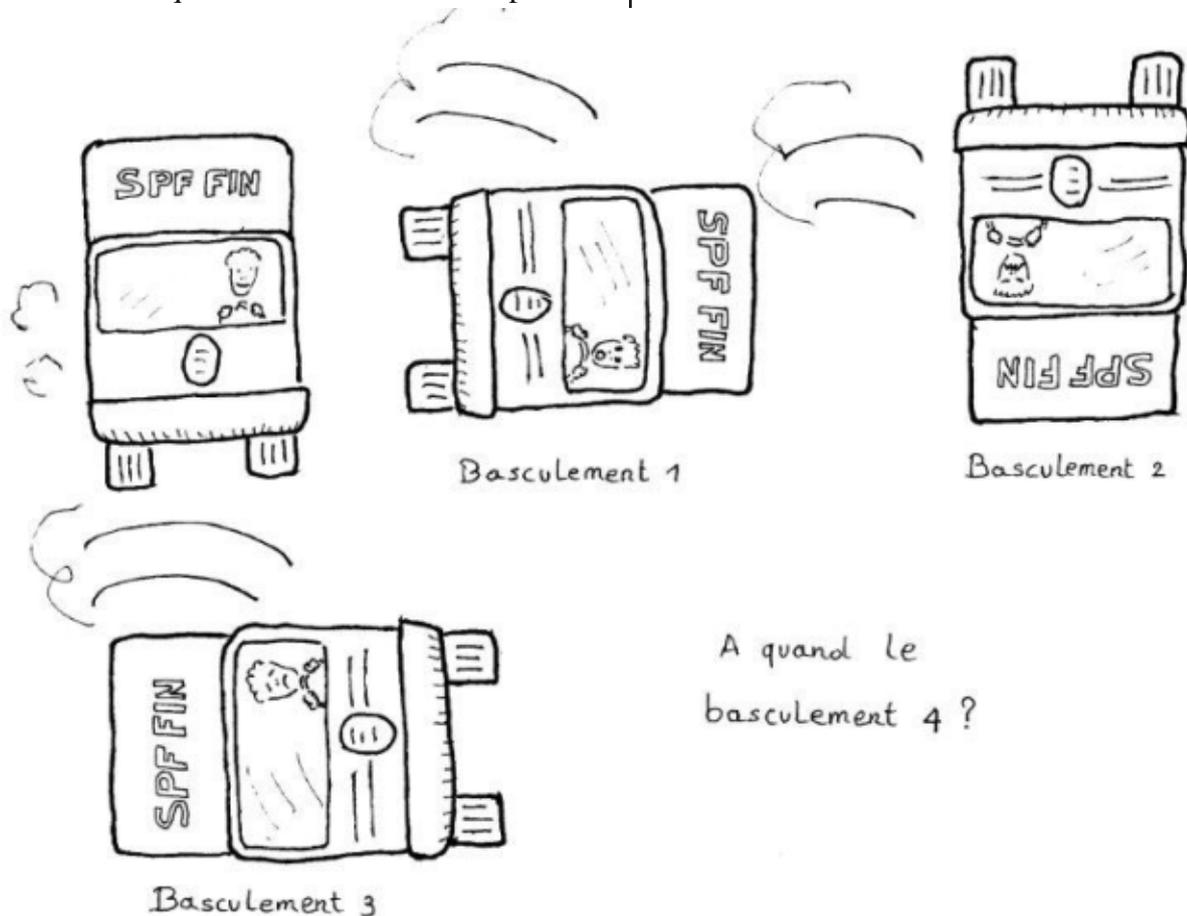
Comme nous l'expliquons par ailleurs dans cet INFO, ils ont entretemps fait une nouvelle « Photo To Be » dans laquelle il subsiste beaucoup moins

discuté le 9 octobre avec la Région. Si celle-ci donne son feu vert, tout sera lancé la semaine prochaine par la publication au Moniteur belge et avec une communication interne. La nouvelle photo du basculement et les résidences disponibles seront alors connues de tout le personnel concerné.

BASCULEMENT 3

Lorsque le management de la Documentation patrimoniale a annulé les résultats du « Basculement 3 », il avait annoncé qu'un nouveau basculement aurait lieu avant la fin de l'année. Nous avons reçu des précisions à ce sujet.

Le management a planché sur une nouvelle « Photo To Be » qui repose sur la situation actuelle



de résidences administratives. Il n'est donc pas inconcevable que des agents qui avaient choisi de rester au SPF sur base des données précédentes choisissent au vu des résidences encore disponibles de partir vers la Région flamande.

L'Autorité a également annoncé qu'ils allaient organiser un bref tour afin de trouver des volontaires venant des mêmes viviers que lors des précédents appels à candidats. Cela devait être

en matière de compétences et de résidences. La nouvelle photo a été corrigée en tenant compte de la régionalisation, des recrutements réalisés et non réalisés, des demandes de pension, des départs effectifs à la pension et des demandes de mobilité interne. Elle est aussi liée à la réorganisation des méthodes de travail, des déménagements programmés et à certaines spécificités par service et administration.

Dans la situation actuelle, l'administration de la Documentation patrimoniale compte 3.512 collaborateurs. Après la validation des corrections évoquées précédemment, il en restera 2.846 (si on trouve les 69 volontaires pour partir à la Région flamande ou si 69 volontaires sont désignés, ce nombre descendra à 2.777 ...).

La mise en œuvre de la « Photo To Be » entraînera le regroupement du personnel et des services. Le nombre de résidences disponibles diminuera aussi drastiquement.

Résidences ouvertes

Votre délégué(e) CGSP a reçu une documentation plus détaillée du nombre d'emplois disponibles par niveau et par résidence. Dans le tableau page suivante, nous vous donnons un aperçu général.

Exigences de fonction

Lors de la postulation précédente (annulée), les agents pouvaient choisir n'importe quelle résidence sans tenir compte des administrations.

Cette fois-ci les différentes administrations ont imposé certaines exigences de fonction. Dans ces administrations (Sécurité juridique, Mesures et Evaluations et le service du SHAPE des services patrimoniaux), ne pourront postuler que ceux qui au cours des 5 dernières y ont été nommés et/ou mis à disposition pendant au minimum 6 mois ou y sont stagiaires. Pour le reste, il n'y a aucune exigences de fonction (mais ces services se situent surtout à Bruxelles)...

Règles

Pour l'attribution des emplois dans les diverses résidences, on appliquera les mêmes règles que lors des autres opérations de Basculement.

Cela veut dire qu'ici aussi il y aura de plusieurs « runs » exécutés via l'outil informatique de basculement.

Au premier run, on classera les candidats selon les règles de l'AR Basculement, donc sur base de l'ancienneté. Pour la priorité, on tiendra compte des agents dont la résidence administrative a été supprimée. Ceux-ci seront prioritaires sur les 3 résidences les plus proches de cette résidence .

Au second run, on procédera aux opérations suivant le « protocole », donc sur base de l'ancienneté de basculement. Celui à qui aucune résidence ne peut être attribuée ou qui n'a pas fait de choix se retrouvera sur la liste du manager qui lui attribuera une résidence administrative. Les problèmes pourront aussi être soumis au Comité de suivi.

Calendrier

Malgré les doutes émis par les organisations syndicales sur la faisabilité d'un tel calendrier, l'autorité veut avancer rapidement. Elle prévoit la publication au Moniteur belge le 16 octobre 2014. A cette même date et jusqu'au 31 octobre, les exigences de fonction et les résidences prioritaires pourront être consultées par tous les agents via My P&O. Au cours de la même période, les questions et remarques seront analysées par P&O et les corrections nécessaires seront apportées.

Du 3 au 24 novembre 2014, l'outil de basculement sera ouvert à tous les agents statutaires.

L'autorité prévoit la présentation des résultats aux organisations syndicales et au personnel dès la mi-décembre.

En janvier 2015, la même procédure sera enclenchée pour les **membres du personnel contractuel** de la Documentation patrimoniale.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre délégué(e) CGSP.

TABLE DES MATIÈRES

Basculement 3 : état des lieux	1
Mutation temporaire pour raison sociale ou médicale	1
Documentation patrimoniale	
- Régionalisation	
Comité d'acquisition	2
Enregistrement	2
Basculement 3	3

« Photo To Be » de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale

Service	A4	A3	A2-A1	B	C	D	Total
Services centraux							
Services de l'Administrateur général (SAG)	1	3	1	3	2	0	10
Services Coordination Opérationnelle & Communication (COC)		6	13	4	2	1	26
Services Expertise Opérationnelle & Support (EOS)	1	7	8	5	3	0	24
Administration Sécurité Juridique (SJ)		12	8	22	13	0	55
Administration Mesures & Évaluations (ME)		13	11	5	3	0	32
Administration Services Patrimoniaux (SP)		7	7	6	2	0	22
Administration Collecte et Échange d'Informations (CEI)		11	10	13	26	7	67
Total Services centraux	2	59	58	58	51	8	236
Sécurité juridique							
Flandre	2	42	20	127	236	0	427
Bruxelles	1	5	28	64	63	8	169
Wallonie	2	73	44	170	245	13	547
Total Sécurité juridique	5	120	92	361	544	21	1.143
Mesures et Évaluations							
Bruxelles	1	20	16	48	63	27	175
Flandre	3	102	21	276	166	71	639
Wallonie	2	59	19	222	146	67	515
Total Mesures et Évaluations	6	181	56	546	375	165	1.329
Services Patrimoniaux							
Bruxelles	1	0	6	10	8	6	31
Flandre	0	1	0	2	7	1	11
Wallonie	0	2	4	5	15	1	27
Total Services patrimoniaux	1	3	10	17	30	8	69
Total général Documentation patrimoniale	14	363	216	982	1.000	202	2.777

ADRESSES DE CONTACT CGSP

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Roland Vansaingele, tél. 02 508 58 65

e-mail : roland.vansaingele@cgspacod.be

PRÉSIDENT

Aimé Truyens, tél. 0257 51 985

e-mail : aime.truyens@minfin.fed.be

VICE-PRÉSIDENTE (IRB)

Valérie Demeulemeester, tél. 0473 75 27 43

e-mail : valerie.demeulemeester@minfin.fed.be

VICE-PRÉSIDENTE (IRW)

Marie-Claire Holsbeke, tél. 0496 02 35 84

e-mail : marieclaire.holsbeke@gmail.com

Déléguée dispensée

Anne-Françoise Ensay, tél. 0479 77 13 02

e-mail : anne-francoise.ensay@cgspacod.be

DÉLÉGUÉ POUR LES GERMANOPHONES

José Nicolaye, tél. 087 88 00 55

e-mail : jose.nicolaye@cgspacod.be



Adhérez à la CGSP AMiO Finances

Compléter le talon ci-dessous et donnez-le à votre délégué ou renvoyez-le à

CGSP AMiO Finances

Place Fontainas 9-11

1000 Bruxelles

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tél. :

GSM :

eMail :@minfin.fed.be

eMail privé :

CONTACTS POUR NOS RÉGIONALES

Bruxelles : **Valérie Demeulemeester**, tél. 0473 752743 - valerie.demeulemeester@minfin.fed.be

Centre : **Jean-Marc Lauwers**, tél. 0257 57341 - jeanmarc.lauwers@minfin.fed.be

Charleroi : **Luc Vander Weyden**, tél. 071 797111 - luc.vanderweyden@cgsp.be

Hainaut occidental : **Pierre Wattier**, tél. 0257 77205 - pierre.wattier@minfin.fed.be

Huy : **Jean-Marie Lizin**, tél. 0257 71626 - jean-marie.lizin@minfin.fed.be

Liège : **Guy de Lannois**, tél. 0257 59038 - guy.delannois@minfin.fed.be

Luxembourg : **Laurence Mazzocco**, tél. 0257 70425 - laurence.mazzocco@minfin.fed.be

Mons : **Jean-Claude Vanderstraeten**, tél. 0488 588090 - cgsp.amio.fin.mons@gmail.com

Namur : **Claude Mengeot**, tél. 0257 54496 - claude.mengeot@minfin.fed.be

Verviers : **Philippe Lange**, tél. 0257 76502 - philippe.lange@minfin.fed.be

Welkenraedt : **José Nicolaye**, tél. 087 88 00 55 - jose.nicolaye@cgsp.be

PLATEFORME CONRE LE TRANSATLANTISME !
WWW.NO-TRANSAT.BE

Editeur responsable : Roland Vansaingele - CGSP AMiO - Place Fontainas 9-11 - 1000 Bruxelles

CGSP FLASH INFO FINANCES - octobre 2014 - PAGE 6